

# VILLE DE LEZIGNAN-CORBIERES

N° D'ORDRE....2023-51

## DÉCISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-167 du 24 septembre 2020  
et de l'article L.2122.22-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL À TITRE GRACIEUX AU PROFIT DE L'ATHLÉTISME CLUB « JS LÉZIGNAN-CORBIÈRES »

\*\*\*

#### Le Maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22-15, L.2122-23 et L.2144-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2211-1,

Vu la délibération n° 2020-167 du Conseil Municipal du 24 septembre 2020, autorisant le Maire à prendre toutes les décisions relatives à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par le Président de l'Athlétisme Club « JS Lézignan-Corbières » (JSL) pour la mise à disposition d'un local communal pour l'exercice de ses activités,

Considérant qu'il convient de procéder à la formalisation d'une convention pour cette mise à disposition d'un local,

#### DÉCIDE

##### Article 1 :

De signer une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local communal, entre la Commune de Lézignan-Corbières et l'Athlétisme club « JS Lézignan-Corbières » (JSL), situé 18 rue Saint -Just et cadastré sous le numéro 329 de la section AD, du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024.

##### Article 2 :

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte, et publiée sur le site Internet de la Commune.

Ampliation en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'AUDE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20231023-DM-2023-51-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023

Publication : 26/10/2023

Le Maire, Gérard FORCADA

Lézignan-Corbières, le 23 octobre 2023

Le Maire,  
Gérard FORCADA



#### CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en préfecture le 26/10/23

Et de la publication électronique le 26/10/23

Le Maire,  
Gérard FORCADA

